

Lévis, le 27 novembre 2014

Par courriel et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016
Dossier : R-3905-2014
Planification de l'audience – AQCIE / CIFQ

Chère Consoeur,

Je donne suite à votre lettre du 25 novembre 2014.

- Nous ne souleverons pas de moyen préliminaire.
- Temps requis pour notre preuve : 45 minutes.
- Témoins :
 - Dr. Laurence Booth, expert en rémunération du capital
 - Luc Boulanger, analyste
 - Pierre Vézina, analyste
 - Pascal Cormier, analyste
- Contre-interrogatoire du Distributeur :
 - Panel 1 : 10 minutes
 - Panel 4 : 20 minutes
- Argumentation : 30 minutes.

La Régie a prévu que les preuves des intervenants seraient présentées selon l'ordre suivant : les consommateurs résidentiels, les consommateurs non résidentiels et autres, puis les écologistes.

Nous recommandons fortement à la Régie, cependant, de prévoir la preuve de l'AQCIE et du CIFQ tout de suite après la preuve du dernier panel du Distributeur portant sur la rémunération des comptes d'écart. Ceci permettrait de disposer en une seule journée, ou en deux journées consécutives, de la preuve devant être administrée en langue anglaise. Le Distributeur est favorable à cet aménagement et notre expert sera disponible à ce moment, ainsi que nous le lui avons demandé lorsque la Régie a elle-même demandé au Distributeur de s'assurer que son panel sur cette question soit entendu en dernier (dernier paragraphe de sa lettre du 27 octobre 2014 – A-0026). M. Booth nous a assurés de sa disponibilité les 9, 10, 11 et 12 décembre.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) Pierre Pelletier

Pierre Pelletier

PP/sb

c.c. Me Éric Fraser